

## PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

**ORDINAIRE**

**DU 12/04/2023**



Le 12/04/2023 à 15 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Félix PERETTI, le maire.

Présents : Jean Paul ANTONA, Céline BATTESTI POGGI, François-Joseph FOTI, Olivier FRANCESCHI, Lucien LACOMBE, Alexandre PERETTI, Félix PERETTI, Julien PERETTI, Hélène POGGI, Pierre POGGI, Catherine SANSONETTI.

Absents : Henri ANTONA (excusé), René MAILLET (excusé, a donné procuration à Jean Paul ANTONA), Jacques ETTORI PERETTI, Dominique PELLETIER.

Le quorum est atteint.

Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

Secrétaire(s) de séance : Olivier FRANCESCHI

### Ordre du jour :

1. Lecture du procès-verbal du conseil municipal du 16/02/2023
2. Attribution du marché de débroussaillage du bord des routes communales
3. Demande de convention d'occupation d'un Algeco par l'association MARE E VELA
4. Création d'un poste de collaborateur de cabinet
5. Avancement : rédacteur principal
6. Cadence d'amortissement des biens nomenclature M49
7. Motion pour la remise en place par la CDC du transport routier des passagers sur la RIVE SUD
8. Tableau des résultats 2022 M57
9. Approbation du compte financier unique M57 2022
10. Affectation du résultat M57
11. Tableau des résultats 2022 M49
12. Approbation du compte administratif M49 2022
13. Approbation du compte de gestion M49 2022
14. Affectation du résultat M49
15. Vote des taux d'imposition 2023
16. Approbation du budget primitif M57 2023

17. Approbation du budget primitif M49 2023

18. Questions diverses

Lecture du procès-verbal de la session du 16/02/2023. Le procès-verbal est adopté.

Le Président de séance (PDS) demande une modification de l'ordre du jour avec l'ajout d'une motion sur le transport collectif de passagers et le déplacement de la délibération du vote des taux, avant celle du vote du budget. La proposition est adoptée.

**D10/2023 : Attribution du marché de débroussaillage du bord des routes communales**

Présents : 11 Absents : 4 Ont donné pouvoir : 1

La commune a lancé une consultation pour des travaux de débroussaillage le long des routes communales, publiée au BOAMP, dans le journal Corse Matin et sur le profil acheteur de la commune. Le précédent marché était terminé.

La durée initiale du marché est de 1 an, renouvelable 3 fois, sans que la durée totale du marché puisse dépasser 4 ans. Le marché prévoit un seuil minimum (13 500.00 € H.T./an) et un seuil maximum (39 999.00 € H.T./an).

M. Alexandre PERETTI demande combien de kilomètres étaient réalisés les années précédentes. L'exécutif lui répond que le montant de la commande annuelle était de 15 000.00 € TTC, soit un peu moins de 10 kilomètres linéaires

Considérant qu'une seule offre a été déposée, qu'il s'agit du prestataire précédent qui a toujours bien rempli sa mission, et que l'offre est conforme aux attentes techniques et aux vues des critères du marché, le Conseil, par 12 voix pour, 00 voix contre et 00 abstention attribue le marché à M. ARRIGHI Stéphane (SIRET 382 581 437 00011) pour les montants H.T. suivants :

Prix au kilomètre de débroussaillage avec une épareuse 1200.00 €

Prix au kilomètre de débroussaillage avec une débroussailleuse 1500.00 €

**D11/2023 : Demande de convention d'occupation d'un Algeco par l'association MARE E VELA**

Présents : 11 Absents : 4 Ont donné pouvoir : 1

Le PDS informe l'assemblée que l'association MARE E VELA a fait une demande pour occuper l'algeco de Buratone. M. Alexandre PERETTI demande si l'exécutif a mis en demeure l'association de retirer ses bateaux qui sont entreposés sur la parcelle communale, comme cela avait été demandé au précédent conseil municipal. L'exécutif répond que non.

Mme Catherine SANSONETTI demande des précisions sur l'occupation du DPM par l'association et notamment la surface autorisée par l'état. Le document transmis par l'état est présenté au conseil municipal.

M. Julien PERETTI demande s'il n'y aurait pas moyen d'aménager avec des petits chalets l'arrière plage et de créer ainsi une activité commerciale.

L'exécutif fait remarquer que l'algeco est en mauvais état et devrait être réformé. Il ne se prête pas à la réception de public surtout très jeune.

M. François Joseph FOTI propose de mettre à disposition le chalet de Verghia. Cette proposition est acceptée.

La discussion dévie sur l'aménagement d'aires de jeu. Le PDS explique que des réunions de travail auront lieu tous les mois et que la question des aménagements sportifs sera abordée, ainsi que leurs financements.

M. Olivier FRANCESCHI demande également la création d'un comité technique de suivi du PLU. Le PDS répond qu'il abordera la question du PLU en questions diverses.

M. Julien PERETTI propose d'améliorer la desserte du ponton de Buratone. Il pourrait fournir à la mairie une nouvelle panne.

Le débat revient sur la demande de l'association. Celle-ci est rejetée par 00 voix pour, 12 voix contre et 00 abstention.

**D12/2023 : Création d'un poste de collaborateur de cabinet**

Présents : 11 Absents : 4 Ont donné pouvoir : 1

L'exécutif explique qu'il s'agit du renouvellement d'un contrat, qui a pris fin, suite à la fin de mandat de M. Henri ANTONA. La proposition est acceptée à l'unanimité des votants.

**D13/2023 : Avancement : rédacteur principal**

Présents : 11 Absents : 4 Ont donné pouvoir : 1

L'exécutif explique qu'il s'agit d'un avancement de carrière pris dans le cadre des mesures de gestion prévisionnelles des effectifs, validé par le comité social technique en date du 07/02/2023. La proposition est acceptée à l'unanimité des votants.

**D14/2023 : Cadence d'amortissement des biens nomenclature M49**

Présents : 11 Absents : 4 Ont donné pouvoir : 1

Le PDS explique au conseil municipal que le budget M49 relatif aux dépenses liées au service de distribution d'eau potable est soumis à amortissement. Or depuis plusieurs années, la trésorerie, qui gère les amortissements n'a pas mis le dossier à jour. Il convient donc de revoir les cadences d'amortissements et d'acter ce qui aurait du être transféré à la communauté des communes. La proposition est acceptée à l'unanimité des votants.

**D25/2023 : Motion pour la remise en place par la CDC du transport routier des passagers sur la RIVE SUD**

Présents : 11 Absents : 4 Ont donné pouvoir : 1

Le PDS explique aux membres présents que lors d'une réunion à SERRA DI FERRO avec les services des routes de la CDC, les maires de la RIVE SUD présents à cette réunion ont soulevé le problème du transport des passagers entre Ajaccio et Verghia. Les communes de la RIVE SUD ont convenu de saisir la CDC à ce propos. Le PDS donne lecture de la motion qui est acceptée à l'unanimité des votants.

**D16/2023 : Tableau des résultats 2022 M57**

Présents : 10 Absents : 5 Ont donné pouvoir : 1

Le Maire ne pouvant pas présider à ce débat, c'est le premier adjoint qui le remplace. L'exécutif présente les résultats d'exécution du budget M57 2022. La présentation ne fait l'objet d'aucun commentaire et est adoptée à l'unanimité des votants.

**D17/2023 : Approbation du compte financier unique M57 2022**

Présents : 10 Absents : 5 Ont donné pouvoir : 1

Compte tenu que personne ne s'est opposé au vote précédent le CFU a été adopté à l'unanimité des votants.

**D18/2023 : Affectation du résultat M57**

Présents : 11 Absents : 4 Ont donné pouvoir : 1

L'affectation du résultat a été adoptée à l'unanimité des votants.

**D19/2023 : Tableau des résultats 2022 M49**

Présents : 10 Absents : 5 Ont donné pouvoir : 1

Le Maire ne pouvant pas présider à ce débat, c'est le premier adjoint qui le remplace L'exécutif présente les résultats d'exécution du budget M49 2022. La présentation ne fait l'objet d'aucun commentaire et est adoptée à l'unanimité des votants.

**D20/2023 : Approbation du compte administratif M49 2022**

Présents : 10 Absents : 5 Ont donné pouvoir : 1

Compte tenu que personne ne s'est opposé au vote précédent le CFU a été adopté à l'unanimité des votants.

**D21/2023 : Approbation du compte de gestion M49 2022**

Présents : 11 Absents : 4 Ont donné pouvoir : 1

Le vote du compte de gestion ne fait l'objet d'aucun commentaire.

**D22/2023 : Affectation du résultat M49**

Présents : 11 Absents : 4 Ont donné pouvoir : 1

L'affectation du résultat a été adoptée à l'unanimité des votants.

**D15/2023 : Vote des taux d'imposition 2023**

Présents : 11 Absents : 4 Ont donné pouvoir : 1

Le PDS explique que lors de la réunion préparatoire du vote du budget le 03/04/2023, une discussion s'était ouverte sur l'opportunité d'augmenter ou pas les taux d'imposition. La discussion très animée, s'était terminée sur la décision de ne pas les augmenter. Cependant, compte tenu des dernières données obtenues quelques jours avant le vote et notamment relatif au capital de la dette, le PDS propose d'augmenter légèrement les taux. Cette augmentation permettra de financer tous les programmes décidés lors de la réunion du 03/04/2023, sans aucune modification.

Le président de séance propose d'augmenter de manière proportionnelle, avec un coefficient de 1.016 162 les taux proposés, ce qui donnerait :

Taxe foncière (bâti) :	18.31
Taxe foncière (non bâti) :	73.84
Taxe d'habitation /	21.31
CFE :	18.11

Quelqu'un qui payait 137 euros de TFB en 2022 payera en 2023 avec cette augmentation 139.00 €.

La proposition est acceptée à l'unanimité des votants.

**D23/2023 : Approbation du budget primitif M57 2023**

Présents : 11 Absents : 4 Ont donné pouvoir : 1

Compte tenu des explications précédentes le budget primitif est accepté à l'unanimité des votants.

**D24/2023 : Approbation du budget primitif M49 2023**

Présents : 11 Absents : 4 Ont donné pouvoir : 1

Les propositions faites au budget primitif M49 sont celles validées le 03/04/20<sup>2</sup>3. Compte tenu des explications précédentes le budget primitif est accepté à l'unanimité des votants.

QUESTIONS DIVERSES

M. Lucien LACOMBE signale un dysfonctionnement sur l'éclairage de l'église de COTI. L'exécutif prévoit d'envoyer un électricien.

Mme Céline BATTISTI POGGI demande si une suite a été donnée à son signalement de travaux réalisés sans autorisation dans son secteur. L'exécutif répond qu'un courrier a été envoyé à la personne incriminée et que le contrôleur de la DDT est passé. Un pv d'infraction a été dressé et les travaux interrompus dans l'attente d'une éventuelle autorisation.

Mme Catherine SANSONETTI demande si l'adjoint au directeur de la DTTM, M. KAPPELLA, qui suivait notre PLU a été remplacé. L'exécutif répond qu'un remplaçant, dont nous ignorons l'identité est arrivé il y a quelques jours.

Mme Catherine SANSONETTI demande si la vidéo protection fonctionne sur la commune. L'exécutif répond que le consuel doit passer le 17/04/2023 pour valider les travaux sur VERGHIA, suite à l'intervention du SDE2A et que dans la foulée un contrôle complet du réseau sera effectué par l'entreprise chargée de la maintenance.

M. Alexandre PERETTI rapporte que les employés municipaux en charge du secteur allant de VERGHIA à LA CASTAGNA souhaiterait un rendez vous avec les élus du secteur. Rendez-vous est pris pour le 17/04/2023 à 10h00.

Le PDS revient sur son idée de faire des réunions mensuelles de travail avec les conseillers qui le souhaiteraient. La première réunion est fixée au 16 mai 2023 à 15h<sup>00</sup> en mairie.

Le PDS revient sur la question du PLU. Il exprime sa volonté de revenir sur le système en place, qui ne laisse la place à aucun choix politique. Il souhaite reprendre l'étude secteur par secteur, hameau par hameau, pour proposer des agrandissements. Cantonner un PLU sur COTI et ACQUA DORIA est, dit-il insuffisant, et correspondant à l'actuel règlement national d'urbanisme (RNU) qui constitue le cadre des règles applicables à défaut de document d'urbanisme en vigueur sur le territoire. Il sait que ce sera difficile, mais il choisi ce chemin en responsabilité, car selon lui, le seul responsable du PLU, ce doit être le conseil municipal. Une réunion sera prochainement organisée, en présence des services de l'agence de l'urbanisme de la CDC. Le maire présentera à cette occasion sa vision du PLU.

Plus personne ne désirant prendre la parole, le PDS clôt la séance.

En foi de quoi a été dressé le présent procès-verbal, les jour, mois et an que dessus.

LE PRESIDENT DE SEANCE



LE SECRETAIRE DE SEANCE

